

La communication économique et financière

Ensemble des actions de communication légales et obligatoires, ou volontaires, qu'une entreprise réalise afin de présenter ses résultats économiques et financiers. Elle concerne essentiellement les entreprises, groupes ou holdings dont les titres sont cotés en Bourse. Partie intégrante de la communication institutionnelle, ses supports sont multiples et divers : annonces légales au BALO (Bulletin d'annonces légales obligatoires), avis financier (*tombstone*), note d'information (*newsletter*), services télématiques (*online services*), lettre aux actionnaires (*shareholders letter*), rapport annuel (*annual report*)... Elle peut ainsi adapter sa communication à la cible visée : analystes financiers, investisseurs institutionnels, leaders d'opinion, employés, petits porteurs... En français, on rencontre parfois l'expression « communication ecofi ». Laurent Arnone et ses collègues observent que : « L'enjeu est d'anticiper les interrogations des investisseurs potentiels, d'y répondre au mieux à l'aide d'une information suffisamment claire et complète ainsi que de favoriser l'interaction avec ces véritables partenaires de l'entreprise. Internet, véritable outil de gestion de la relation investisseur, permet ainsi à la communauté financière et au public investisseur d'évaluer les entreprises à l'aide des informations mises à leur disposition. L'utilisation d'Internet a ainsi dépassé la simple promotion des produits des entreprises puisque la promotion des relations avec les investisseurs présents et à venir devient également un objectif poursuivi lors de la création de leur site Web. » Dans l'illustration d'avis financier présentée, la société Sanofi communique non seulement de manière classique sur ses résultats, mais renvoie également le lecteur vers son site Internet pour plus d'information et indique les rendez-vous de publication à venir.